

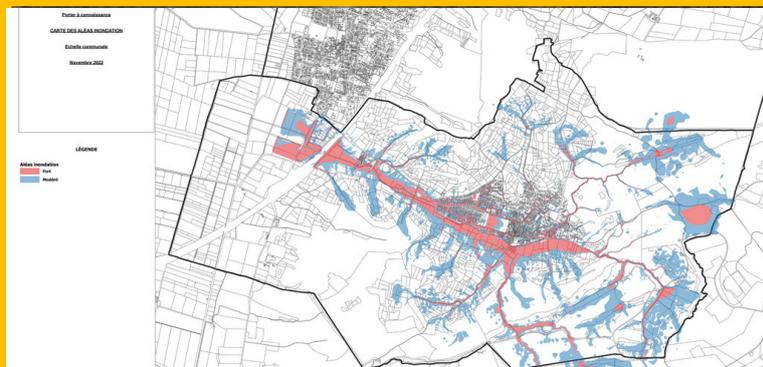


juillet 2025

# ARMISSAN

## Risque inondation

*Les consignes de sécurité et les bons comportements à adopter*



*Madame, Monsieur,*

Nous avons tous en mémoire les événements violents des 12/13 novembre 1999 et du 15 octobre 2018. Notre village est exposé au risque inondation, à ce titre, la commune dispose d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) répertorie toutes les actions à entreprendre en cas de crise : alerte et information ; protection et assistance ; appui au service de secours. Il est aussi un support pour la phase post-urgence : action de soutien et d'accompagnement de la population, remise en état des infrastructures, etc. Afin d'informer et de prévenir au mieux la population, la commune est dotée d'un système automatisé (SMS, téléphone, courriel) pour lequel chaque habitant peut s'inscrire gratuitement.

En matière d'inondation le risque zéro n'existe pas. En complément des travaux de prévention et de protection, nous devons adopter et entretenir la culture du risque. La mémoire et la culture du risque passent par la transmission des événements passés auprès de la population où chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques, s'y préparer avec la connaissance des bons comportements et développer la résilience face aux catastrophes. Pour se protéger d'une inondation, il convient de respecter les mesures de sécurité. Ce document vous présente les bons comportements à adopter. En effet, pendant une crue : il est recommandé de rester chez soi et de se tenir informé ; de ne pas s'approcher des cours d'eau ; de reporter ses déplacements, même pour aller chercher ses enfants à l'école car utiliser sa voiture est extrêmement dangereux : moins de 30 cm d'eau suffiraient à l'emporter.

Ensemble, soyons acteurs de notre sécurité !

*Le Maire, Gérard Lacombe*



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines,  
des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous  
vos déplacements  
à pied ou en voiture



Laissez vos enfants  
en sécurité à l'école



Réfugiez-vous  
à l'étage



Ne prenez pas votre voiture ;  
quelques centimètres d'eau  
suffisent à l'emporter



Ne descendez pas  
dans les sous-sols ou  
les parkings souterrains



Coupez, si possible et  
sans vous mettre en danger,  
les réseaux de gaz,  
d'électricité et de chauffage



Éloignez-vous  
des cours d'eau,  
des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute  
des consignes des secours  
et de votre mairie



Contactez les personnes  
vulnérables et isolées  
en privilégiant les SMS



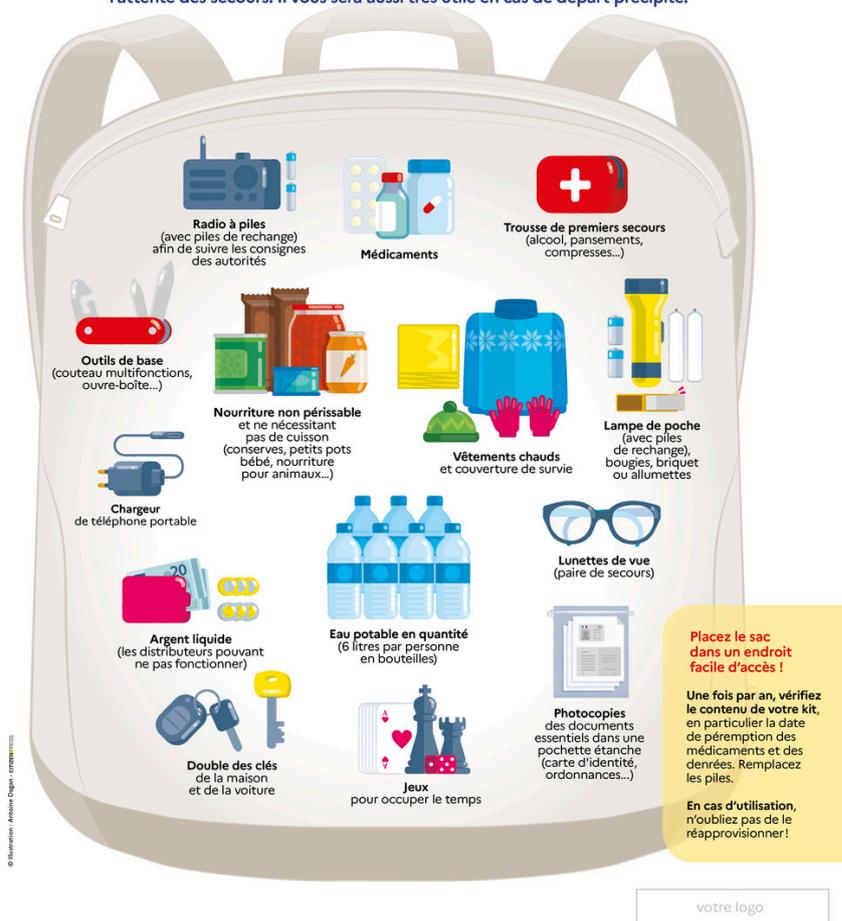
Préparez un **kit d'urgence** contenant  
notamment de l'eau, de la nourriture,  
les copies des papiers d'identités,  
les traitements médicaux... et placez-le  
dans un endroit facile d'accès

**AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES**  
[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr)



## Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**18** Sapeurs-pompiers **15** SAMU **17** Gendarmerie **112** Numéro d'urgence

**04.68.45.33.41** Secrétariat de Mairie

- > Etat des routes du département lors des événements [www.inforoute11.fr](http://www.inforoute11.fr)
- > Radio France Bleu *Fréquences FM 90.4 / 103.8 / 106.1*
- > Météo France **32 50**
- > Carte de vigilance [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)
- > MyPredict (service de prévisions) application à télécharger [mypredict.app](http://mypredict.app)
- > Vigicrues [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- > Préfecture de l'Aude [www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)
- > SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) [www.smmar.org](http://www.smmar.org)
- > Syndicat Mixte du Delta de l'Aude Page Facebook **Syndicat Mixte du Delta de Aude**

# Protéger son habitation

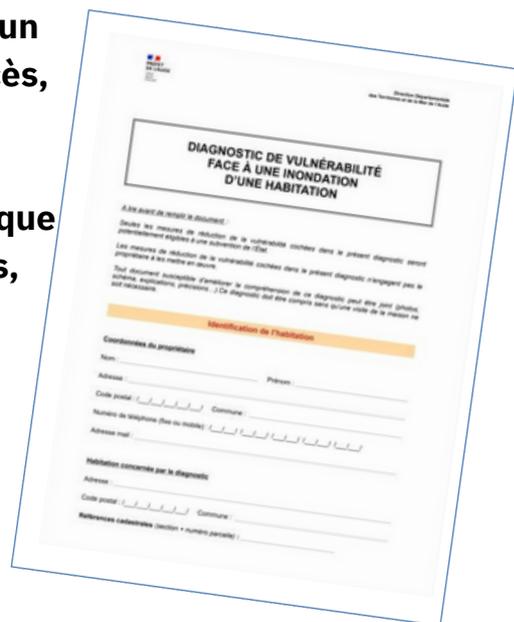
## 80% de subventions pour réduire la vulnérabilité

> La commune d'Armissan et le SMMAR vous accompagnent pour établir le diagnostic de vulnérabilité de votre habitation afin d'obtenir 80% de subventions auprès des services de l'Etat.

> Les élus de la commune ont été formés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM11) afin d'accompagner les administrés dans l'auto-diagnostic de leur habitation. Ce service est entièrement gratuit.

> 80% de subventions sont mobilisables pour : la création d'un espace refuge, l'installation de batardeaux aux portes et accès, l'installation d'un clapet anti-retour, arrimer les cuves d'hydrocarbures, différencier le circuit électrique entre les parties inondables ou hors d'eau, déplacer le tableau électrique hors d'eau, matérialiser les emprises des piscines et bassins, traiter les fissures, etc.

> Pour bénéficier de cet accompagnement il suffit de vous rapprocher du secrétariat de Mairie.



DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ  
FACE À UNE INONDATION  
D'UNE HABITATION

ARRIVER EN CAS D'URGENCE  
Détails des mesures de réduction de la vulnérabilité existantes dans le présent diagnostic pour un éventuel déplacement rapide à une situation de crise.

Les mesures de réduction de la vulnérabilité existantes dans le présent diagnostic s'engagent pour le propriétaire et ses ayants droit.

Tout document susceptible d'affecter la compréhension de ce diagnostic peut être joint (photos, schémas, explications précises...). Ce diagnostic doit être complété sans aucune aide de la mairie ni de l'Etat.

Matérialisation de l'habitation

Coordonnées du propriétaire  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone (fixe ou mobile) : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_

Habitation concernée par le diagnostic  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Références cadastrales (section + numéro parcelle) : \_\_\_\_\_



## COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS ?

Arrimer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

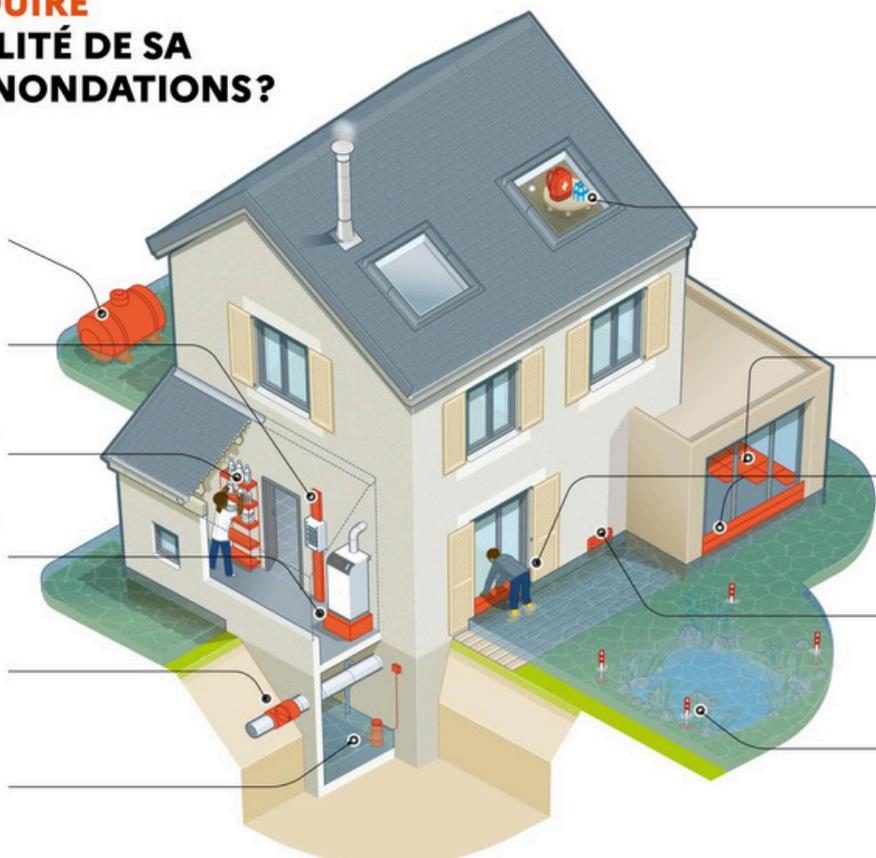
Sécuriser le circuit électrique. Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

Stocker hors d'eau les produits polluants pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

Installer une pompe submersible dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.



Aménager une zone refuge en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

Remplacer les revêtements de sol en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

Installer des batardeaux sur les portes pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

Occulter (boucher) les aérations basses en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

Baliser les piscines ou bassins à hauteur d'au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.